

Direction en matière de promotion et de communications. La tournée de démonstrations sportives, activité de soutien de ParticipAction, et l'effort de mise en œuvre de programmes de conditionnement physique à l'intention des employés ont pour but de faire prendre davantage conscience au public de la nécessité d'être en bonne condition physique et du plaisir que procurent les loisirs physiques et les sports.

Développement des ressources. Le développement des ressources en matière de sports et de loisirs, surtout des ressources humaines, constitue depuis toujours l'assise du programme. Sports Canada et Loisirs Canada versent des fonds aux associations nationales de sports et de loisirs pour l'administration, l'initiative et le développement des aptitudes. Le Centre national des sports et loisirs, parrainé par le programme, offre de nombreux services administratifs. Loisirs Canada verse des contributions spéciales aux provinces de l'Atlantique et aux territoires et vient également en aide à des groupements métis et indiens.

Entraînement. Le Plan des Jeux, programme important dans lequel sont engagées l'administration fédérale, les provinces et l'Association olympique canadienne, est destiné à fournir des fonds supplémentaires pour permettre aux athlètes canadiens de s'entraîner de façon plus intensive et de participer à un plus grand nombre de compétitions afin d'être en mesure de se présenter aux compétitions internationales d'élite. Les subventions de l'État aux athlètes étudiants et le prix de l'efficacité physique sont également des programmes bien connus à l'intention des sportifs amateurs.

Compétitions. Une aide financière est accordée pour les compétitions au niveau du perfectionnement et au niveau de l'élite. Cette aide sert à défrayer les athlètes, les entraîneurs et les officiels de leurs coûts de déplacement pour se rendre aux endroits où se déroulent les championnats nationaux. La Direction assume une grande partie de l'aide aux Jeux du Canada et aux Jeux de l'Arctique. Sports Canada verse également des contributions pour les frais de voyage des athlètes participant à certaines grandes compétitions internationales.

5.1.6 Collaboration fédérale-provinciale

Comme l'administration fédérale et les administrations provinciales se partagent les responsabilités en matière de santé au Canada, une structure officielle a été établie aux fins de la collaboration fédérale-provinciale dans ce domaine. En voici les éléments: Conférence des ministres de la Santé, Conférence des sous-ministres de la Santé, Comités consultatifs fédéraux-provinciaux de la santé communautaire, de l'assurance-maladie, de la main-d'œuvre sanitaire, et des normes sanitaires, Secrétariat. Les quatre comités consultatifs ont pour rôle de faciliter la tâche des ministres et des sous-ministres, et de les aider à atteindre leurs objectifs, à définir les principales questions et à trouver des solutions aux problèmes. Ils peuvent former des groupes pour traiter de sujets particuliers nécessitant une étude plus détaillée.

Le mandat des Conférences des ministres et des sous-ministres de la Santé est très vaste: il touche toutes les questions relatives à la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé de la population canadienne. Normalement, la Conférence des ministres a lieu une fois l'an et celle des sous-ministres deux fois l'an. Lors des deux dernières Conférences des ministres, les sujets abordés ont été les principaux problèmes de santé, les objectifs à court terme et à long terme, le rapport d'enquête de Nutrition Canada, la proposition d'une enquête nationale sur l'état de santé, le nombre de médecins, la politique concernant l'acupuncture, la loi proposée sur le cannabis, le document de travail fédéral intitulé *Nouvelle perspective de la santé des Canadiens*, les ententes fédérales-provinciales en matière de financement, l'hygiène mentale, l'abus de l'alcool, la santé des Indiens et la planification familiale.

5.2 Services provinciaux et locaux de santé

Les gouvernements provinciaux sont chargés de réglementer les soins de santé, d'administrer les régimes d'assurance-maladie et de fournir directement certains services spécialisés; ils délèguent toutefois certaines responsabilités aux autorités locales. Bien que chaque province confie la responsabilité globale en matière de santé à un ministère, la répartition des fonctions varie d'une province à l'autre. En Alberta, au Manitoba et au Québec, les services de santé et les services sociaux relèvent d'un même ministère; dans les autres provinces, une liaison est maintenue entre les ministères chargés de ces services connexes.